

Commission Juridique Restreinte Téléphonique

du Jeudi 19 Octobre 2023 à Chauny

Le Président : Mr IBATICI Cédric

Membres: MM. BLONDELLE Dominique – MINETTE Laurent

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.

PARTICIPATION JOUEUR OU DIRIGEANT SUSPENDU

N° 52424.1 – US GUIGNICOURT 2 / CSO ATHIES SOUS LAON 2 du 15/10/23 comptant pour le Challenge Alain Lenoir

La Commission,

Après examen du dossier,

Considérant la participation ou l'inscription sur la feuille de match du dirigeant LABIOD Romain en tant que dirigeant suspendu.

Décide:

- D'infliger à Mr LABIOD Romain, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du 30/10/23
- D'infliger une amende de 100 € au club fautif : US GUIGNICOURT

Le Président : **Cédric IBATICI**La Secrétaire : Céline GOGUILLON